



En effet, du fait de ces accords, le Cameroun devrait perdre 157 milliards FCFA de recettes fiscales en 2019.

Ainsi, sur le plan douanier, la dépense fiscale globale, qui était de 198,6 milliards de FCFA en 2016, est passée à 183,4 milliards en 2017. Elle a tout de même commencé à régresser en 2018, passant à 165,6 milliards. Elle est estimée à 157,3 milliards de FCFA en 2019 et projetée à 149,5 milliards en 2020, à 142 milliards en 2021 et à 134,9 milliards en 2022 si l'État n'aménage pas un nouveau régime d'exonérations douanières.

Pendant ce temps, la dépense fiscale liée à l'APE augmente sensiblement. D'un montant de 0,3 milliard en 2016, elle est passée à 1,8 milliard en 2017, puis à 4,8 milliards en 2018. En 2019, elle devrait se stabiliser autour de 8,9 milliards, selon l'administration fiscale camerounaise. « En projection et compte tenu de la gradualité dans sa mise en œuvre, l'APE devrait engendrer une dépense fiscale douanière chiffrée à 14,5 milliards en 2020, à 20,8 milliards en 2021 et à 27,7 milliards en 2022 », évalue le fisc.